

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1126

9 juin 2006

SOMMAIRE

Abowijs International S.A., Luxembourg	54031	(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg . . .	54027
AC Technologies S.A., Leithum	54044	Euro Real Estate Properties 3 S.A., Luxembourg .	54017
Aesha S.A.H., Luxembourg	54029	Falke Holding S.A., Luxembourg	54024
Alfelux, S.à r.l., Frisange	54011	Financière de Développement et de Participation	
Alfelux, S.à r.l., Frisange	54012	S.A.	54018
Alsinvest S.A., Luxembourg	54034	Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	54045
Andava Holding S.A., Luxembourg	54046	Finprom Participations S.A., Luxembourg	54024
Anfinanz Holding S.A., Luxembourg	54020	Flitox S.A.H., Luxembourg	54042
Audimed Holding A.G., Luxembourg	54041	Florea Invest S.A., Luxembourg	54031
Avalanche S.A., Luxembourg	54040	Florentine S.A., Luxembourg	54040
Axor Holding S.A., Luxembourg	54028	Frankfurt-Trust Invest Luxembourg AG, Luxem-	
BCEF Investments II S.A., Luxembourg	54019	burg	54013
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	54030	Frohfeld A.G., Luxembourg	54042
Bernilux S.A.H., Luxembourg	54027	Galega Financière S.A., Luxembourg	54044
Binter S.A., Luxembourg	54039	Geal Investments S.A.	54018
Bisquit S.A., Luxembourg	54038	Giala S.A., Luxembourg	54032
Bomec Holding S.A., Luxembourg	54047	H.V.L. S.A., Strassen	54026
C.T. - A&A S.A., Luxembourg	54037	Haston S.A.H., Luxembourg	54042
Capita Selecta S.A., Strassen	54026	Hazel Holding S.A., Luxembourg	54035
Carometal International, S.à r.l., Derenbach	54048	Hellas S.A., Luxembourg	54018
Caves Bernard-Massard S.A., Grevenmacher	54021	Holder de l'Est S.A.H., Luxembourg	54021
CEDEC, Compagnie Européenne pour le Dévelop-		Iberis Holding S.A., Strassen	54046
pement d'Entreprises Commerciales S.A.H., Lu-		Iberofinance S.A., Strassen	54045
xembourg	54033	Ilyoson S.A.H., Luxembourg	54022
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	54030	Immo Real S.A., Luxembourg	54036
Clara S.A. Holding, Luxembourg	54020	Immobilière Centuria Luxembourg 1 S.A., Luxem-	
Codofinances S.A., Luxembourg	54047	bourg	54017
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	54043	Immocan S.A., Luxembourg	54031
Convertible Fund, Sicav, Luxembourg	54037	ING Intl CMF, Sicav, ING International Currency	
Cosminvest S.A., Luxembourg	54027	Management Fund	54006
Creo Hungary Luxembourg Branch Office, S.à r.l.,		Industrial Software Development S.A., Luxem-	
Luxembourg	54002	bourg	54048
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Lu-		International Building Corporation S.A.H., Luxem-	
xembourg	54013	bourg	54023
Dischavulco Immo S.A., Luxembourg	54039	International Capital Investments Company Hol-	
Eider S.A.H., Luxembourg	54026	ding S.A., Luxembourg	54037
Eluor S.A.H., Luxembourg	54041	Isis, Sicav, Luxembourg	54046
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	54033	Itaca S.A., Luxembourg	54032
Emmedue S.A.H., Luxembourg	54042	Jalfin S.A., Luxembourg	54033
Ensien Holding S.A., Luxembourg	54035	Jalor Finance S.A., Luxembourg	54043

Kepler Equities HAIG	54007	Saley S.A., Luxembourg	54032
L D R S.A., Luxembourg	54034	SatBirds Capital Participations S.C.A., Luxembourg	54007
Lahor Holding S.A., Luxembourg	54022	SatBirds Finance, S.à r.l., Luxembourg	54015
Laranaga Holding S.A., Luxembourg	54024	Scarlet, S.à r.l., Luxembourg	54020
Lorena S.A., Luxembourg	54024	Sefo Luxembourg S.A., Strassen	54025
Lumber Holdings S.A., Luxembourg	54022	Seligman Global Horizon Funds, Sicav, Luxembourg	54025
Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg	54035	Silawi S.A.H., Luxembourg	54030
Marsaf S.A., Strassen	54019	Société Européenne Mansard Holding S.A., Luxembourg	54022
MFS Meridian Funds, Sicav, Luxembourg	54047	Spektrum A.G., Luxembourg	54045
Mirabella S.A.H., Luxembourg	54027	St Germain Immobilière S.A., Luxembourg	54028
MM International S.A., Luxembourg	54018	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	54040
Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	54026	Tamerlan S.A.H., Luxembourg	54029
Nexus International S.A., Luxembourg	54041	Tec.Net S.A., Luxembourg	54023
NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	54028	Telemade S.A.H., Luxembourg	54034
Nomura Funds, Sicav, Luxembourg	54023	Tinker S.A., Luxembourg	54025
O.G.M. (Omnium Général des Médias) S.A.H., Luxembourg	54043	Tradel, S.à r.l.	54019
Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.) S.A.H., Luxembourg	54036	Try S.A., Luxembourg	54034
Ottimmo S.A.H., Luxembourg	54030	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	54038
Oyster Asset Management S.A., Luxembourg	54003	Tweedy, Browne Value Funds, Sicav, Luxembourg	54002
Oyster Asset Management S.A., Luxembourg	54005	Tyr S.A., Luxembourg	54045
Palais S.A., Luxembourg	54039	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg	54047
Pesca Holding S.A., Luxembourg	54032	Valparsa S.A.H., Luxembourg	54048
Pusan S.A.H., Luxembourg	54031	Varisa Holding S.A., Luxembourg	54038
Ratefile S.A.	54018	Venus, Sicav, Luxembourg	54038
Riancourt S.A.H., Luxembourg	54029	Wallpic Holding S.A., Luxembourg	54036
RP Development S.A., Luxembourg	54009	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg	54020
S.E.T.H., Société Européenne de Technologie S.A., Luxembourg	54029	Wintersport Investments Holding S.A., Luxembourg	54036
Sagil S.A.H., Luxembourg	54041		
Salena Holding S.A., Luxembourg	54044		

**CREO HUNGARY LUXEMBOURG BRANCH OFFICE, Société à responsabilité limitée.
Succursale de CREO HUNGARY PREPRESS CONSULTANCY.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.944.

Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse privée au Grand-Duché du Luxembourg, 16, rue de Fresez, L-1542 Luxembourg, a démissionné en tant que gérant de la succursale le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour avis conforme
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026070/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.751.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Signature.

(026881//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.117.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-83117, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 17 janvier 2002 numéro 91 et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial du 20 janvier 2004, numéro 72 du 20 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Maître Florence Stainier, avocat, demeurant à Luxembourg,

Qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Amina Ait Boumahdi, employée privée, demeurant à Mont-Saint-Martin (France),

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Olivier Fiaud, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

2. Que le quorum requis par la loi pour les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et les décisions sur ces points doivent être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire.

3. Qu'il apparaît de la liste de présence que sur les 300 actions en circulation de la Société, deux actionnaires détenant ensemble 300 actions, c'est-à-dire cent pour cent (100%) des actions émises par la Société, sont présents ou représentés.

4. Que toutes les actions étant nominatives et présentées ou représentées à la présente assemblée et que les actionnaires présents déclarant avoir été valablement informés de l'ordre du jour, aucune convocation n'a dès lors été nécessaire.

5. Que la présente assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 85/611/CCE telle que modifiée («OPCVM») et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC») (ensemble les «Fonds») pour le compte de leur porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

La Société peut également agir en tant que conseiller de tels Fonds en ce qui concerne la gestion de leurs actifs et leur promotion.

La gestion collective de portefeuille de Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la société de gestion pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autre type d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les Fonds. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnés sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2002 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires des Fonds, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

La Société peut en outre, à titre accessoire, gérer ses propres avoirs et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement entrer dans l'accomplissement de son objet social dans les limites des dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

II. Augmentation du capital social de la Société de trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-) à neuf cent mille francs suisses (CHF 900.000,-) par la création et l'émission de six cents (600) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-), auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux actions existantes.

Par conséquent, modification de l'article 5 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent mille francs suisses (CHF 900.000,-) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté à deux millions de francs suisses (CHF 2.000.000,-) par l'émission d'actions nouvelles dont la valeur nominale sera de mille francs suisses (CHF 1.000,-), avec des droits et bénéfices équivalents à ceux des actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté comme suit:

- à augmenter le capital en une ou plusieurs tranche(s) successive(s) par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en espèces, par apport en nature, par compensation de créances ou, si l'assemblée annuelle des actionnaires a donné son approbation, par capitalisation des profits ou réserves.

- à fixer la date et le lieu d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions.

Cette autorisation sera valide durant une période de cinq ans à dater de la publication de l'acte modificatif des présents statuts et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée conformément aux dispositions légales et enregistrée selon les formalités légales, le premier paragraphe de cet article doit être modifié afin que celui-ci corresponde à l'augmentation qui a été réalisée. Cet amendement doit être officiellement acté par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il autorise à cette fin.

Dans tous les autres cas, le capital social de la Société pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, racheter ses propres actions.

Les actions qui sont émises pourront être payées en espèces ou en nature. Les contributions en nature doivent être faites conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et devront donc faire l'objet d'un rapport de réviseurs d'entreprises.»

III. Modification de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à celles de la Loi de 2002.»

IV. Divers

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 85/611/CCE telle que modifiée («OPCVM») et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC») (ensemble les «Fonds») pour le compte de leur porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

La Société peut également agir en tant que conseiller de tels Fonds en ce qui concerne la gestion de leurs actifs et leur promotion.

La gestion collective de portefeuille de Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la société de gestion pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autre type d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les Fonds. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnés sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2002 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires des Fonds, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

La Société peut en outre, à titre accessoire, gérer ses propres avoirs et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement entrer dans l'accomplissement de son objet social dans les limites des dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-) à un montant de neuf cent mille francs suisses (CHF 900.000,-) par la création et l'émission de six cent (600) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-), auxquelles sont attachées les mêmes droits et obligations qu'aux actions existantes.

L'actionnaire minoritaire Monsieur Eric Syz ayant renoncé à son droit de souscription préférentielle, les six cents (600) actions nouvelles sont entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire, FINANCIERE SYZ & CO, une société

constituée selon les lois de la confédération helvétique et ayant son siège social à Baarestrasse 112, CH-6302 Zoug (Suisse), ici représentée par Maître Florence Stainier, prénommée, agissant en vertu de la procuration ci-devant mentionnée.

Les six cents (600) nouvelles actions sont libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-) est à la disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Par conséquent, l'article 5 des Statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent mille francs suisses (CHF 900.000,-) représenté par neuf cent (900) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté à deux millions de francs suisses (CHF 2.000.000,-) par l'émission d'actions nouvelles dont la valeur nominale sera de mille francs suisses (CHF 1.000,-), avec des droits et bénéfices équi-valents à ceux des actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté comme suit:

- à augmenter le capital en une ou plusieurs tranche(s) successive(s) par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en espèces, par apport en nature, par compensation de créances ou, si l'assemblée annuelle des actionnaires a donné son approbation, par capitalisation des profits ou réserves.

- à fixer la date et le lieu d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de sous-cription et de paiement des nouvelles actions.

Cette autorisation sera valide durant une période de cinq ans à dater de la publication de l'acte modificatif des présents statuts et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée conformément aux dispositions légales et enregistrée selon les formalités légales, le premier paragraphe de cet article doit être modifié afin que celui-ci corresponde à l'augmentation qui a été réalisée. Cet amendement doit être officiellement acté par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il autorise à cette fin.

Dans tous les autres cas, le capital social de la Société pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, racheter ses propres actions.

Les actions qui sont émises pourront être payées en espèces ou en nature. Les contributions en nature doivent être faites conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et devront donc faire l'objet d'un rapport de réviseurs d'entreprises.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à celles de la Loi de 2002.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de CHF 600.000,- est évalué à EUR 379.860,-.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de quelque forme devant être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de capital sont estimées à cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stainier, A. Ait Boumahdi, O. Fiaud, G. Lecuit.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 40, case 8. – Reçu 3.818,49 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

G. Lecuit.

(045883/220/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

G. Lecuit.

(045885/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**ING Intl CMF, ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.811.

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à capital variable ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, en abrégé ING Intl CMF, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange en date du 17 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 du 22 août 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 399 en date du 14 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de

Monsieur Nicolas Schulz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lauriane Lagarde, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Molitor, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

Une modification des statuts, plus spécifiquement la proposition suivante:

* changement de l'article 24 des statuts afin d'insérer «La SICAV n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des actions ou parts émises par des OPCVM ou d'autres OPC sauf dispositions contraires dans le prospectus.»

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le «Luxemburger Wort» en date du 11 avril 2006 et 27 avril 2006;

- au Mémorial, Recueil C numéro 738 du 11 avril 2006 et C numéro 846 du 27 avril 2006;

ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 48466.327 actions, 20

actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée.

Mais une première assemblée ayant eu le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 10 avril 2006 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelque soit la portion du capital représenté.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 24 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 24. (alinéa 2).** La SICAV n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des actions ou parts émises par des OPCVM ou d'autres OPC sauf dispositions contraires dans le prospectus.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ huit cents euros (800 EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schulz, L. Lagarde, A. Molitor, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 28CS, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(047350/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

KEPLER EQUITIES HAIG, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen KEPLER EQUITIES HAIG wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. am 1. Februar 2006 nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den KEPLER EQUITIES HAIG ist das Verwaltungsreglement, das am 6. März 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des KEPLER EQUITIES HAIG, das am 30. Mai 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. Mai 2006 unter der Referenz LSO-BQ08412 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 24. Mai 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(049044.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.760.

MERGER PROJECT

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, a société en commandite par actions, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.760 (the «Absorbed Company»),

and

SatBirds FINANCE, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.758 (the «Absorbing Company»), together with the Absorbed Company the «Merging Companies»).

1. The Merging Companies intend to effectuate on or around 10 July 2006 the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company in accordance with the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law of 1915»).

2. On or around 19 June 2006, Eutelsat Communications Finance, a société par actions simplifiée governed by the French laws having its registered office at 70, rue Balard, 75 015 Paris, will contribute all its assets and liabilities (apport d'universalité de patrimoine) to SatBirds FINANCE, S.à r.l. The amount of the net assets contributed by EUTELSAT COMMUNICATIONS FINANCE, which the parties estimate on the day of the merger project, will be as of an approximate amount of 1,016,482,000.- Euro.

Based on the figures currently available, the share capital of the Absorbing Company shall be increased from its current amount of 3,856,800.- Euro up to 5,387,800.- Euro through the issuance of 61,240 shares whereby an amount of 1,014,940,357.- Euro shall be allocated to a share premium.

3. The Absorbing Company being incorporated in the form of a société à responsabilité limitée and the Absorbed Company being a société en commandite par actions, both of them shall be converted into sociétés anonymes on or around 26 June 2006, and in any event prior to the merger being effectuated. The merger shall not become effective prior to the Merging Companies having been converted into sociétés anonymes.

It is contemplated that upon the conversion into sociétés anonymes the nominal value per share of the Absorbing Company is reduced from 25.- Euro to 2.- Euro in order to be in line with the nominal value of the shares of the Absorbed Company.

4. Holders of shares in the Absorbed Company shall receive in exchange of their shares a number of shares in the Absorbing Company equal to the number of shares they hold in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio. Based on the figures currently available, the exchange ratio will be 1,928,400 shares of the Absorbing Company in exchange for 1,906,616 shares of the Absorbed Company. To the extent the exchange ratio of the shares does not result in the issue of a full number of shares in the Absorbing Company holders of shares in the Absorbed Company shall receive a balancing cash adjustment.

5. The existence and the number of convertible debt instruments issued by the Absorbed Company are not taken into account for the computation of the exchange ratio as it is not contemplated to proceed at any time to the conversion of the outstanding convertible debt instruments into shares. It is contemplated that these convertible debt instruments will be reimbursed before 15 November 2006 at the latest. The rights of the holders of convertible debt instruments shall therefore be terminated upon reimbursement.

6. The rights attaching to the new shares issued by the Absorbing Company to the Absorbed Company shall in all respects be identical to the rights attaching to the outstanding shares of the Absorbing Company, notably in respect of dividend rights.

7. Holders of shares of the Absorbed Company will be removed from the shareholders' register of the Absorbed Company and registered in the shareholders' register of the Absorbing Company for the number of shares they will receive from the effective date of the merger.

8. There does not exist any shareholder having special rights or holders of securities other than shares, to whom the Absorbing Company intends to confer special rights and no special advantages will be granted to the auditors in charge to establish the reports of the merger, to the members of the board of directors or to the statutory auditors of the Merging Companies.

9. In accordance with Article 263 of the Law of 1915, the merger shall be approved by the general meetings of each of the Merging Companies and, where appropriate, of the holders of securities other than shares.

10. The merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law of 1915 once it has been approved by the general meetings of shareholders of the Absorbing and Absorbed Companies.

11. The 1st April 2006 is to be considered as the starting point for the fulfilment by the Absorbing Company of the accounting operations of the Absorbed Company. From that date on, the new shares will participate in the results of the Absorbing Company. The merger shall be effected tax and accounting neutrally. The 12,555,535.21.- Euro merger loss recognized by the Absorbing Company, corresponding to the difference between the net equity of the Absorbed Company and the net book value of the Absorbing Company shares held by the Absorbed Company as at 1st April 2006, shall be imputed against the Absorbing Company share premium.

12. Based on the developments set out above and due to the fact that the figures and parities provided in the present merger project are valued at the present date on a provisional basis, the board of directors of the Absorbed Company and the Absorbing Company may at any time be entitled to proceed to adjustments, where appropriate, pertaining to the values and postulates considered in the merger project and submit the revised figures and parities to the approval of the general meeting of shareholders and holders of other securities.

13. The books and documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company as long as required under the laws of Luxembourg.

For the sole manager of SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS S.C.A.

P. McAllister / C. Ehlinger

«A» Manager, SatBirds CAPITAL, S.à r.l. / «A» Manager, SatBirds CAPITAL, S.à r.l.

X. Kotoula / J. W. van Koevreden Brouwer

«B» Manager, SatBirds CAPITAL, S.à r.l. / «B» Manager, SatBirds CAPITAL, S.à r.l.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, une société en commandite par actions ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.760 (la «Société Absorbée»),

et

SatBirds FINANCE, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.758 (la «Société Absorbante», ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes»).

1. Les Sociétés Fusionnantes ont l'intention de réaliser le ou vers le 10 juillet la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément aux dispositions des articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Le ou vers le 19 juin 2006, EUTELSAT COMMUNICATIONS FINANCE, une société par actions simplifiée régie par la loi française ayant son siège social au 70, rue Balard, 75 015 Paris, procédera à l'apport de tous ses actifs et passifs (apport d'universalité de patrimoine) à SatBirds FINANCE, S.à r.l. Le montant des actifs nets apportés par Eutelsat Communications Finance, que les parties évaluent le jour du projet de fusion, correspondra à un montant approximatif de 1.016.482.000,- euros.

Sur base des chiffres actuellement disponibles, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté de son montant actuel de 3.856.800,- euros à 5.378.800,- euros par l'émission de 61.240 parts sociales tandis qu'un montant de 1.014.940.357,- euros sera affecté à la prime d'émission.

3. La Société Absorbante étant constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et la Société Absorbée étant une société en commandite par actions, les deux sociétés seront converties le ou vers le 26 juin 2006 et en tout cas avant la réalisation de la fusion, en sociétés anonymes. La fusion ne sera pas effective avant la conversion des Sociétés Fusionnantes en sociétés anonymes.

Il est envisagé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société Absorbante, au moment de la conversion en sociétés anonymes, de 25,- euros à 2,- euros afin de l'aligner avec la valeur nominale de la Société Absorbée.

4. Les détenteurs d'actions dans la Société Absorbée recevront en échange de leurs actions un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion. Sur base des chiffres actuellement disponibles, la parité de conversion correspondra à 1.928.400 actions de la Société Absorbante en échange de 1.906.616 actions de la Société Absorbée. Dans le cas où la parité de conversion des actions aurait pour conséquence l'apparition de rompus, les détenteurs des actions dans la Société Absorbée recevront une soulte en espèces.

5. L'existence et le nombre d'instruments obligataires convertibles émis par la Société Absorbée n'est pas pris en considération dans le calcul de la parité de conversion car il n'est envisagé à aucun moment de convertir ces instruments obligataires existants en actions. On considère que ces instruments obligataires convertibles seront remboursés avant le 15 novembre 2006 au plus tard. Les droits des détenteurs des instruments obligataires convertibles s'éteindront dès remboursement.

6. Les droits attachés aux nouvelles actions émises par la Société Absorbante à la Société Absorbée seront à tous égards identiques aux droits attachés aux actions de la Société Absorbante, notamment en ce qui concerne les droits aux dividendes.

7. Les détenteurs des actions de la Société Absorbée seront retirés du registre des actionnaires de la Société Absorbée et inscrits dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre d'actions qu'ils recevront à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

8. Il n'existe aucun actionnaire ayant des droits spéciaux ou des détenteurs de sûretés autres que des actions, auxquels la Société Absorbante entend conférer des droits spéciaux et aucun avantage ne sera accordé aux auditeurs en charge d'établir les rapports de fusion, aux membres du conseil d'administration ou aux auditeurs statutaires des Sociétés Fusionnantes.

9. Conformément à l'Article 263 de la Loi de 1915, la fusion sera approuvée par les assemblées générales de chacune des Sociétés Fusionnantes et, le cas échéant, par les porteurs de titres autres que des actions.

10. La fusion entrera en vigueur et aura les effets prévus par l'article 274 de la Loi de 1915 une fois qu'elle aura été approuvée par les assemblées générales des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

11. Le premier avril 2006 est à considérer comme la date de départ pour l'accomplissement par la Société Absorbante des opérations de comptabilité de la Société Absorbée. A partir de cette date, les nouvelles actions participeront aux résultats de la Société Absorbante. La fusion doit être neutre fiscalement et comptablement. La perte de 12.555.535,21,- euros constatée par la Société Absorbante, correspondant à la différence entre le capital net de la Société Absorbée et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée le premier avril 2006, sera imputée sur la prime d'émission de la Société Absorbante.

12. Sur base des développements décrits ci-dessus et en raison du fait que les chiffres et parités stipulés dans ce projet de fusion ne peuvent être évalués que de façon approximative à ce jour, le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante sont à tout moment autorisés à procéder à des ajustements, le cas échéant, en ce qui concerne les valeurs et hypothèses considérées dans ce projet de fusion et soumettre les chiffres et parités révisés à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et des porteurs de titres autres que des actions.

14. Le livre de comptes et les documents de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la loi luxembourgeoise.

Pour le gérant unique de SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01613. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052083.03//141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

RP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 116.755.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée PARBO, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen, ici dûment représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Pierre Brajon, qualifié ci-après, et

- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Bredweiler, 11, rue Hicht.

2.- Monsieur Pierre Brajon, agent immobilier, demeurant à L1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de RP DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- Euros), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent (100,- Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée PARBO, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen, 329 trois cent vingt-neuf actions,	
2.- Monsieur Pierre Brajon, agent immobilier, demeurant à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen, une action,	1
Total: trois cent trente actions	<u>330</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht;
 - b) Monsieur Pierre Brajon, agent immobilier, né à Bari, (Italie), 6 mars 1951, demeurant à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen;
 - c) La société à responsabilité limitée PARBO, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.639).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Madame Fabienne Brajon, employée privée, née à née à Luxembourg, le 1er décembre 1966, demeurant à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Brajon, Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 72, case 4. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

J. Seckler.

(051601.03/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 70.120.

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Antonino Da Conceicao Macieira Almeida, indépendant, né à Seia (Portugal), le 21 septembre 1957, et son épouse Maria Maxima Fernandes Borges Pidranca, employée d'Etat, née à Travancinha (Portugal), le 10 juin 1958, demeurant ensemble à L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman, mariés sous le régime de la communauté légale, propriétaires de cent deux (102) parts sociales de ALFELUX, S.à r.l. avec siège social à L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.120, constituée suivant acte de Camille Mines de Redange-sur-Attert en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 616 du 17 août 1999, modifiée suivant acte de Camille Mines de Redange-sur-Attert du 20 juillet 2000, publié audit Mémorial, Numéro 111 du 14 février 2001, modifiée suivant acte de Camille Mines de Capellen du 27 février 2003, pu-

blié audit Mémorial, Numéro 349 du 1^{er} avril 2003, modifiée suivant acte de Camille Mines de Capellen du 21 décembre 2004, non encore publié audit Mémorial.

D'abord, les époux Da Conceicao Macieira Almeida-Fernandes Borges Pidranca cèdent à:

1) Agostinho Francisco Pais Pinto, ouvrier, né à Seia (Portugal), le 26 avril 1965, demeurant à L-3830 Schifflange, 13, rue des Fleurs, trente-quatre (34) parts de la société pour le prix de cinq mille cent (5.100,-) euros;

2) Fernando Manuel Caixinha, employé privé, né à Luxembourg, le 3 juin 1973, demeurant à L-7540 Berschbach, 26, rue de Luxembourg, trente-quatre (34) parts de la société pour le prix de cinq mille cent (5.100,-) euros.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix de cession ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par João De Almeida Dias, maître maçon, né à Sameice/Seia (Portugal), le 24 septembre 1942, demeurant à L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman, ici représenté par Antonino Da Conceicao Macieira Almeida, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée et Antonino Da Conceicao Macieira Almeida, préqualifié, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite, les époux Da Conceicao Macieira Almeida-Fernandes Borges Pidranca, Agostinho Francisco Pais Pinto et Fernando Manuel Caixinha, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Suite aux susdites cessions de parts, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quinze mille trois cents (15.300,-) euros, représenté par cent deux (102) parts sociales de cent cinquante (150,-) euros chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par:

1) Antonino Da Conceicao Macieira Almeida, indépendant, né à Seia (Portugal), le 21 septembre 1957, et son épouse Maria Maxima Fernandes Borges Pidranca, employée d'Etat, née à Travancinha (Portugal), le 10 juin 1958, demeurant, ensemble à L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman, trente-quatre parts	34
2) Agostinho Francisco Pais Pinto, ouvrier, né à Seia (Portugal), le 26 avril 1965, demeurant à L-3830 Schifflange, 13, rue des Fleurs, trente-quatre parts	34
3) Fernando Manuel Caixinha, employé privé, né à Luxembourg, le 3 juin 1973, demeurant à L-7540 Berschbach, 26, rue de Luxembourg, trente-quatre parts	34
Cent deux parts	102

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

2) Ils confirment Antonino Da Conceicao Macieira Almeida comme gérant administratif et João De Almeida Dias comme gérant technique.

3) Ils nomment Agostinho Francisco Pais Pinto et Fernando Manuel Caixinha, gérants administratifs.

4) Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

5) La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et des trois gérants administratifs.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Da Conceicao Macieira Almeida, M.M. Fernandes Borges Pidranca, A.F. Pais Pinto, F.M. Caixinha, F. Molitor. Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2005, vol. 891, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 2005.

F. Molitor.

(028193/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 70.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 2005.

F. Molitor.

(028196/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.647.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

M. Defawe / J.-Y. Maldague

Corporate Coordination & Strategy / Administrateur-délégué

(030008/1769/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Aktiengesellschaft,
(anc. BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT).**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 29.891.

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 29.891, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT, gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Marc Elter, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 7. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 64 vom 14. März 1989,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Marc Elter:

- am 9. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 123 vom 3. April 1992,

- am 20. August 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 432 vom 28. September 1992,

- am 12. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 279 vom 7. Juni 1996,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 29. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 186 vom 19. März 1999,

- am 2. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 921 vom 25. Oktober 2001, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG,

- am 12. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 161 vom 24. Januar 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Frank Rybka, Direktor der BHF-BANK INTERNATIONAL, Luxemburg, Verwaltungsratsmitglied der FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Luc Tiburzi, Prokurist der FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Luxemburg, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zu Stimmzählern Frau Monika Anell, Direktor der FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Luxemburg, und Herr Thomas Grünwald, Direktor der FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abänderung von Artikel 3 und 14 der Satzung.

2.- Abänderung von Kapitel V.- der Satzung durch:

- Umbenennung in «Wirtschaftsprüfer»,

- Streichung von Artikel 22, und

- Abänderung der Artikel 21, 23, 24 der Satzung.

3.- Neunummerierung der Artikel 23 bis 29, welche die Artikel 22 bis 28 werden.

4.- Abänderung von Artikel 26 (bisher 27) der Satzung.

5.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Artikel 3 und 14 der Satzung abzuändern und ihnen dementsprechend folgende Wortlaute zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) zugelassenen luxemburgischen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren und anderen Organismen für gemeinsame Anlagen in Übereinstimmung mit Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen. Der Gesellschaftszweck beinhaltet auch die Aufgaben, die in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen genannt sind und deren Aufzählung nicht abschließend ist.

Unter den Voraussetzungen von Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen kann die Gesellschaft ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle Handlungen tätigen, die der Erreichung ihres Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich sind, insbesondere sich an in- und ausländischen Unternehmen im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen beteiligen.»

«**Art. 14.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Insbesondere sind ihr folgende Befugnisse vorbehalten:

- 1.- Änderung der Satzung;
- 2.- Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrats sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- 3.- Genehmigung des Jahresabschlusses;
- 4.- Entlastung des Verwaltungsrats und der Wirtschaftsprüfer;
- 5.- Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- 6.- Auflösung der Gesellschaft.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

- Kapitel V.- der Satzung «Kontrolle durch Rechnungskommissare» in «Wirtschaftsprüfer» umzubenenen,
- Artikel 22 zu streichen, und
- Artikel 21, 23 und 24 der bisherigen Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 21.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu übertragen.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.»

«**Art. 22.** Die Wirtschaftsprüfer legen den Aktionären auf der ordentlichen Generalversammlung ihren Prüfungsbericht vor.»

«**Art. 23.** Die Wirtschaftsprüfer werden von der ordentlichen Generalversammlung für die Dauer eines Jahres bestellt. Ihre Amtszeit beginnt mit dem Ende der ordentlichen Generalversammlung, welche sie bestellt, und endet am Schluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung.»

«**Art. 24.** Eine Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig; ihre Abberufung durch die Generalversammlung ist nur in den in Artikel 256 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften genannten Fällen möglich.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Neunummerierung der Artikel 23 bis 29, welche die Artikel 22 bis 28 werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 26 (bisher 27) der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 26.** Der Verwaltungsrat erstellt nach Ablauf eines Geschäftsjahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung sind binnen vierzehn Tagen nach Genehmigung durch die Generalversammlung vom Verwaltungsrat entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Rybka, L. Tiburzi, M. Anell, T. Grünewald, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2006, vol. 536, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 23. Mai 2006.

J. Seckler.

(047593/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SatBirds FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.758.

MERGER PROJECT

SatBirds FINANCE, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 106.758 (the «Absorbing Company»),

and

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, a société en commandite par actions, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 106.760 (the «Absorbed Company», together with the Absorbing Company the «Merging Companies»).

1. The Merging Companies intend to effectuate on or around 10 July 2006 the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company in accordance with the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law of 1915»).

2. On or around 19 June 2006, Eutelsat Communications Finance, a société par actions simplifiée governed by the French laws having its registered office at 70, rue Balard, 75 015 Paris, will contribute all its assets and liabilities (apport d'universalité de patrimoine) to SatBirds FINANCE, S.à r.l. The amount of the net assets contributed by EUTELSAT COMMUNICATIONS FINANCE, which the parties estimate on the day of the merger project, will be as of an approximate amount of 1,016,482,000.- Euro.

Based on the figures currently available, the share capital of the Absorbing Company shall be increased from its current amount of 3,856,800.- Euro up to 5,387,800.- Euro through the issuance of 61,240 shares whereby an amount of 1,014,940,357.- Euro shall be allocated to a share premium.

3. The Absorbing Company being incorporated in the form of a société à responsabilité limitée and the Absorbed Company being a société en commandite par actions, both of them shall be converted into sociétés anonymes on or around 26 June 2006, and in any event prior to the merger being effectuated. The merger shall not become effective prior to the Merging Companies having been converted into sociétés anonymes.

It is contemplated that upon the conversion into sociétés anonymes the nominal value per share of the Absorbing Company is reduced from 25.- Euro to 2.- Euro in order to be in line with the nominal value of the shares of the Absorbed Company.

4. Holders of shares in the Absorbed Company shall receive in exchange of their shares a number of shares in the Absorbing Company equal to the number of shares they hold in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio. Based on the figures currently available, the exchange ratio will be 1,928,400 shares of the Absorbing Company in exchange for 1,906,616 shares of the Absorbed Company. To the extent the exchange ratio of the shares does not result in the issue of a full number of shares in the Absorbing Company holders of shares in the Absorbed Company shall receive a balancing cash adjustment.

5. The existence and the number of convertible debt instruments issued by the Absorbed Company are not taken into account for the computation of the exchange ratio as it is not contemplated to proceed at any time to the conversion of the outstanding convertible debt instruments into shares. It is contemplated that these convertible debt instruments will be reimbursed before 15 November 2006 at the latest. The rights of the holders of convertible debt instruments shall therefore be terminated upon reimbursement.

6. The rights attaching to the new shares issued by the Absorbing Company to the Absorbed Company shall in all respects be identical to the rights attaching to the outstanding shares of the Absorbing Company, notably in respect of dividend rights.

7. Holders of shares of the Absorbed Company will be removed from the shareholders' register of the Absorbed Company and registered in the shareholders' register of the Absorbing Company for the number of shares they will receive from the effective date of the merger.

8. There does not exist any shareholder having special rights or holders of securities other than shares, to whom the Absorbing Company intends to confer special rights and no special advantages will be granted to the auditors in charge to establish the reports of the merger, to the members of the board of directors or to the statutory auditors of the Merging Companies.

9. In accordance with Article 263 of the Law of 1915, the merger shall be approved by the general meetings of each of the Merging Companies and, where appropriate, of the holders of securities other than shares.

10. The merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law of 1915 once it has been approved by the general meetings of shareholders of the Absorbing and Absorbed Companies.

11. The 1st April 2006 is to be considered as the starting point for the fulfilment by the Absorbing Company of the accounting operations of the Absorbed Company. From that date on, the new shares will participate in the results of the Absorbing Company. The merger shall be effected tax and accounting neutrally. The 12.555.535.21,- Euro merger loss recognized by the Absorbing Company, corresponding to the difference between the net equity of the Absorbed Company and the net book value of the Absorbing Company shares held by the Absorbed Company as at 1st April 2006, shall be imputed against the Absorbing Company share premium.

12. Based on the developments set out above and due to the fact that the figures and parities provided in the present merger project are valuated at the present date on a provisional basis, the board of directors of the Absorbed Company and the Absorbing Company may at any time be entitled to proceed to adjustments, where appropriate, pertaining to the values and postulates considered in the merger project and submit the revised figures and parities to the approval of the general meeting of shareholders and holders of other securities.

13. The books and documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company as long as required under the laws of Luxembourg.

For the board of managers of SatBirds FINANCE, S.à r.l.

P. McAllister / C. Ehlinger / X. Kotoula / J. W. van Koevorden Brouwer

«A» Manager / «A» Manager / «B» Manager / «B» Manager

Suit la traduction en français du texte qui précède:

SatBirds FINANCE, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.758 (la «Société Absorbante»),
et

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, une société en commandite par actions ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.760 (la «Société Absorbée»), ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»).

1. Les Sociétés Fusionnantes ont l'intention de réaliser le ou vers le 10 juillet la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément aux dispositions des articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Le ou vers le 19 juin 2006, Eutelsat Communications Finance, une société par actions simplifiée régie par la loi française ayant son siège social au 70, rue Balard, 75 015 Paris, procédera à l'apport de tous ses actifs et passifs (apport d'universalité de patrimoine) à SatBirds FINANCE, S.à r.l. Le montant des actifs nets apportés par EUTELSAT COMMUNICATIONS FINANCE, que les parties évaluent le jour du projet de fusion, correspondra à un montant approximatif de 1.016.482.000,- euros.

Sur base des chiffres actuellement disponibles, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté de son montant actuel de 3.856.800,- euros à 5.378.800,- euros par l'émission de 61.240 parts sociales tandis qu'un montant de 1.014.940.357,- euros sera affecté à la prime d'émission.

3. La Société Absorbante étant constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et la Société Absorbée étant une société en commandite par actions, les deux sociétés seront converties le ou vers le 26 juin 2006 et en tout cas avant la réalisation de la fusion, en sociétés anonymes. La fusion ne sera pas effective avant la conversion des Sociétés Fusionnantes en sociétés anonymes.

Il est envisagé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société Absorbante, au moment de la conversion en sociétés anonymes, de 25,- euros à 2,- euros afin de l'aligner avec la valeur nominale de la Société Absorbée.

4. Les détenteurs d'actions dans la Société Absorbée recevront en échange de leurs actions un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion. Sur base des chiffres actuellement disponibles, la parité de conversion correspondra à 1.928.400 actions de la Société Absorbante en échange de 1.906.616 actions de la Société Absorbée. Dans le cas où la parité de conversion des actions aurait pour conséquence l'apparition de rompus, les détenteurs des actions dans la Société Absorbée recevront une soulte en espèces.

5. L'existence et le nombre d'instruments obligataires convertibles émis par la Société Absorbée n'est pas pris en considération dans le calcul de la parité de conversion car il n'est envisagé à aucun moment de convertir ces instruments obligataires existants en actions. On considère que ces instruments obligataires convertibles seront remboursés avant le 15 novembre 2006 au plus tard. Les droits des détenteurs des instruments obligataires convertibles s'éteindront dès remboursement.

6. Les droits attachés aux nouvelles actions émises par la Société Absorbante à la Société Absorbée seront à tous égards identiques aux droits attachés aux actions de la Société Absorbante, notamment en ce qui concerne les droits aux dividendes.

7. Les détenteurs des actions de la Société Absorbée seront retirés du registre des actionnaires de la Société Absorbée et inscrits dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre d'actions qu'ils recevront à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

8. Il n'existe aucun actionnaire ayant des droits spéciaux ou des détenteurs de sûretés autres que des actions, auxquels la Société Absorbante entend conférer des droits spéciaux et aucun avantage ne sera accordé aux auditeurs en charge d'établir les rapports de fusion, aux membres du conseil d'administration ou aux auditeurs statutaires des Sociétés Fusionnantes.

9. Conformément à l'Article 263 de la Loi de 1915, la fusion sera approuvée par les assemblées générales de chacune des Sociétés Fusionnantes et, le cas échéant, par les porteurs de titres autres que des actions.

10. La fusion entrera en vigueur et aura les effets prévus par l'article 274 de la Loi de 1915 une fois qu'elle aura été approuvée par les assemblées générales des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

11. Le premier avril 2006 est à considérer comme la date de départ pour l'accomplissement par la Société Absorbante des opérations de comptabilité de la Société Absorbée. A partir de cette date, les nouvelles actions participeront aux résultats de la Société Absorbante. La fusion doit être neutre fiscalement et comptablement. La perte de 12.555.535.21,- euros constatée par la Société Absorbante, correspondant à la différence entre le capital net de la Société Absorbée et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée le premier avril 2006, sera imputée sur la prime d'émission de la Société Absorbante.

12. Sur base des développements décrits ci-dessus et en raison du fait que les chiffres et parités stipulés dans ce projet de fusion ne peuvent être évalués que de façon approximative à ce jour, le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante sont à tout moment autorisés à procéder à des ajustements, le cas échéant, en ce qui concerne les valeurs et hypothèses considérées dans ce projet de fusion et soumettre les chiffres et parités révisés à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et des porteurs de titres autres que des actions.

14. Le livre de comptes et les documents de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la loi luxembourgeoise.

Pour le conseil de gérance de SatBirds FINANCE, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01612. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052084.03//138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 93.183.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.853.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Colette Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire:

1) du conseil d'administration de la société anonyme EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3 S.A., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 93.183 en vertu d'une procuration donnée par une résolution du conseil d'administration de la société en date du 1^{er} juin 2006, une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur, demeurant annexée à la présente avec laquelle elle sera enregistrée.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage (Luxembourg), en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 546 du 20 mai 2003. La société a été transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) du conseil d'administration de la société anonyme IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A., avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.853 en vertu d'une procuration donnée par une résolution du conseil d'administration de la société en date du 1^{er} juin 2006, une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur, demeurant annexée à la présente avec laquelle elle sera enregistrée.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1289 du 27 octobre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 17 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 556 du 9 juin 2005.

Laquelle comparante a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte des dispositions suivantes du projet de fusion établi par les conseils d'administration des deux sociétés précitées, conformément aux articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Projet de fusion par absorption

1. La société EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3 S.A. détient 100% des 1.510 (mille cinq cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 151.000,- (cent cinquante et un mille euros), ainsi que 100% des droits de vote de la société IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A.

2. EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3 S.A. et IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A. souhaitent fusionner, cette fusion devant être réalisée par absorption de IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 1 S.A. par Euro Real Estate Properties 3 S.A.

3. Aucun avantage n'est accordé aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

4. Cette fusion produira ses effets, entre les parties, au 1^{er} juin 2006. Au plan comptable, et en ce qui concerne la participation aux bénéfices de la société absorbée, la présente fusion produira ses effets au 1^{er} juin 2006.

5. La fusion prendra effet à l'égard des tiers un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit de consulter, pendant un délai d'un mois à compter de la publication du présent projet de fusion, et jusqu'à la date d'effet de la fusion entre les parties, au siège social de la société absorbante, les documents et informations visés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'en prendre gratuitement copie.

7. Les actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant un délai d'un mois à compter de la publication du présent projet de fusion, et jusqu'à la date d'effet de la fusion entre les parties, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. En l'absence de convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, respectivement en cas d'approbation de la fusion, la fusion sera réputée définitivement réalisée entre les parties au 1^{er} juin 2006.

9. Les documents sociaux et livres de la société absorbée seront déposés et conservés pendant le délai légalement prescrit au siège de la société absorbante.

Le notaire instrumentaire confirme la régularité du projet de fusion au regard des dispositions légales applicables, notamment de l'article 271 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Lorang, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 154S, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(051654.02/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.185.

GEAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.733.

HELLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.859.

MM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 141, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.789.

RATEFILE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.223.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 18 mai 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidations des sociétés suivantes:

- la société anonyme FIDEP, FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION S.A., dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé le 4 septembre 2003,

- la société anonyme GEAL INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3a rue Guillaume Kroll, a été dénoncé le 31 juillet 2000,

- la société anonyme HELLAS S.A., ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard royal, de fait inconnue à cette adresse,

- la société anonyme MM INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social à L-1471 Luxembourg, 141, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse,

- la société anonyme RATEFILE S.A., dont le siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été dénoncé le 17 août 2004,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Lesdits jugements ordonnent aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 7 juin 2006.

Pour extrait conforme

J. Niclou

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05673. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05674. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05676. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05679. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051686.02//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

TRADEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 22.591.

Clôture de liquidation

Par jugement du 4 mai 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- TRADEL, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1836 Luxembourg, 9 rue Jean Jaurès.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

J. Niclou

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051704.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

BCEF INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme,
(anc. BARING CEF INVESTMENTS II S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.384.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 17 février 2006, les actionnaires de la société BCEF INVESTMENTS II S.A. (anciennement BARING CEF INVESTMENTS II S.A.) ont décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 janvier 2006 et qui se tiendra en 2006:

- Barry McClay, avec adresse professionnelle au P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands,

- Andrew W Guille, administrateur de sociétés, demeurant au P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands,

- INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY SERVICES LTD, ayant son siège au P.O. Box 431 Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands,

et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l. avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025739/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MARSAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.821.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 8 mars 2006

Première résolution

Monsieur Emmanuel Fascio, né le 3 août 1970 à Mont-Saint-Martin/France, demeurant au 33, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, est remplacé en qualité d'administrateur, par

Monsieur Jean Serge N'Goma, né le 25 mars 1970 à Makola/Congo, demeurant à 14, rue Felicien-David, F-75016 Paris, et ce avec effet au 8 mars 2006.

Deuxième résolution

La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué, Monsieur Aldo Fascio, jusqu'à concurrence de 2.500,- euros. Dépasant le montant de 2.500,- euros, par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, Monsieur Aldo Fascio, et de l'administrateur, Monsieur Jean Serge N'Goma, et ce avec effet au 8 mars 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Strassen, le 8 mars 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025751/3220/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SCARLET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.306.

Lors de la résolution tenue en date du 20 septembre 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission avec effet immédiat des gérants suivants:
 - Monsieur John Laurie, demeurant au 50, Craigleith Crescent, EH4 3LB Edinburgh,
 - Monsieur Dominique Blondel, demeurant au 30, rue Louis Pasteur, F-92000 Boulogne.
 2. d'accepter la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée du gérant suivant:
 - Monsieur Laurent Fritig, demeurant au 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim.
 3. de modifier la fonction de gérant suppléant en gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:
 - Monsieur Alan Dick, demeurant à Burnbank Smithy, Blackhall Farm, Livingston, EH54 9AN Edinburgh.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO03003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025744/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

ANFINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 38.739.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Administrateur

(026336/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

CLARA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 52.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, 7 juillet 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2005.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00281/502/18)

WALSER PORTFOLIO, Société d'investissement à capital variable.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R. C. Luxembourg B 79.320.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 7. Juli 2006 um 10.30 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. April 2006.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das abgelaufene Geschäftsjahr.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
6. Beschlussfassung über die Entlastung des Abschlussprüfers für das abgelaufene Geschäftsjahr.
7. Bestellung des Abschlussprüfers für das neue Geschäftsjahr.
8. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 30. Juni 2006 am Gesellschaftssitz, bei der RAIFFEISENBANK KLEINWALSERTAL AG, Riezlern, der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxemburg, der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, Düsseldorf, oder bei der RAIFFEISEN BANK AG, Vaduz, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im Juni 2006.

I (03066/755/27)

Der Verwaltungsrat.

HOLDING DE L'EST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 3.324.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2006 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005; affectation des résultats;
3. approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2005;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

I (02080/000/16)

Le Conseil d'Administration.

CAVES BERNARD-MASSARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 4.057.

Nous avons l'honneur de convoquer les actionnaires de notre société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Grevenmacher, le mardi 27 juin 2006 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Attestation du Réviseur d'Entreprises sur les comptes annuels de l'exercice 2005
3. Présentation et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Nominations Statutaires
7. Confirmation du mandat du Réviseur d'Entreprise

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 17 des statuts et de déposer leurs titres jusqu'au 16 juin 2006 inclus dans un des établissements suivants:

- au siège social à Grevenmacher
 - à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 - à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- et à leurs agences.

Grevenmacher, le 1^{er} juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

H. Clasen

Administrateur-Délégué

I (02983/000/27)

ILYOSON, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02173/534/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE EUROPEENNE MANSARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.686.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02806/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LAHOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.073.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (02807/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LUMBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (02808/000/15)

Le Conseil d'Administration.

TEC.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 14.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02809/000/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL BUILDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.105.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02810/000/16)

Le Conseil d'Administration.

NOMURA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 107.078.

The Shareholders of NOMURA FUNDS (the «Company») are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the «Meeting») to be held at the registered office of the Company, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, on 26 June 2006 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To consider the Report of the Directors and the Report of the Independent Auditor for the financial period from 6 April 2005 to 31 December 2005;
2. to approve the Balance Sheet and the Profit and Loss Account for the financial period from 6 April 2005 to 31 December 2005;
3. to allocate the net results;
4. to discharge the Directors with respect to the performance of their duties for the financial period from 6 April 2005 to 31 December 2005;
5. to reelect Messrs Toshihiko Matsunaga, Yoshikazu Chono and Koichi Sudo as Directors of the Company and to re-appoint DELOITTE S.A. as Independent Auditor of the Company for the period ending at the next annual general meeting;
6. any other business.

Shareholders who cannot be present in person at the Meeting may appoint a proxyholder. Proxy forms are available at the registered office of the Company upon request. To be valid, proxy forms must be received, duly completed and executed, by the Company at its registered office 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (to the attention of Mr. Koichi Sudo, fax number + 352. 474341) prior to June 22nd, 2006 at 05:00 pm Luxembourg time.

There is no quorum requirement for the Meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented at the Meeting.

I (03064/755/29)

The Board of Directors.

54024

FINPROM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 juin 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (02811/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.773.

Les Actionnaires de la Société LORENA, Société Anonyme, sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
pour le mercredi, 28 juin 2006 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005/2006;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Vote relatif à l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02812/534/18)

Le Conseil d'Administration.

LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.132.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (02813/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 27 juin 2006 à 15.00 heures, pour
délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02984/546/17)

Le Conseil d'Administration.

TINKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.426.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 28 juin 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

I (02832/788/16)

Le Conseil d'Administration.

SEFO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.375.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 28 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02833/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.792.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on June 28, 2006 at 11:00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors;
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of March 31, 2006 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors and the Auditors for the fiscal year ended March 31, 2006;
4. Re-election of the following Directors for the ensuing fiscal year:
 - Richard M. Potocki,
 - Rodney G.D. Smith,
 - Brian T. Zino;
5. Action on nomination for the re-election of the Auditors for the ensuing fiscal year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (03065/755/23)

By order of the Board of Directors.

54026

CAPITA SELECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 108.851.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02834/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.904.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 28 juin 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02835/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 59.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 29 juin 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02836/833/17)

Le Conseil d'Administration.

NEX-FOTO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02899/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BERNILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.857.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 29 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02837/833/17)

Le Conseil d'Administration.

MIRABELLA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 69.075.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 29 juin 2006 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02861/833/17)

Le Conseil d'Administration.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

I (02862/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 45.610.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 29 juin 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02863/833/17)

Le Conseil d'Administration.

ST GERMAIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 58.725.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02900/506/16)

Le Conseil d'Administration.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02901/506/16)

Le Conseil d'Administration.

AXOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 71.506.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 juin 2006 à 16.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02939/000/19)

Le Conseil d'Administration.

54029

TAMERLAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.438.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02902/506/16)

Le Conseil d'Administration.

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02903/506/15)

Le Conseil d'Administration.

RIANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.186.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02904/506/15)

Le Conseil d'Administration.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02951/696/14)

Le Conseil d'Administration.

54030

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02905/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02906/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02907/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02916/506/15)

Le Conseil d'Administration.

54031

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02917/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02918/506/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMOCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 98.424.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02919/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PUSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02920/506/15)

Le Conseil d'Administration.

54032

GIALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 105.936.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02921/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SALEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.883.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02922/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PESCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.315.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 29 juin 2006 à 13.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au siège social.

I (02938/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ITACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.520.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 2006 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.
4. Affectation du résultat.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02941/802/17)

Le Conseil d'Administration.

JALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.521.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *30 juin 2006* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02942/000/16)

Le Conseil d'Administration.

CEDEC, COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES COMMERCIALES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *29 juin 2006* à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2005 et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2005.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Divers.

I (02940/297/16)

Pour le Conseil d'Administration.

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.530.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 28, 2006* at 4.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

I (03068/584/22)

The Board of Directors.

54034

L D R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.524.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le **30 juin 2006** à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02943/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ALSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxembourg B 26.900.

Die Aktionäre werden zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am Freitag, dem **30. Juni 2006** um 10.30 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrats und Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2005.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
5. Verschiedenes.

I (02948/000/17)

Der Verwaltungsrat.

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le **27 juin 2006** à 18.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02949/696/16)

Le Conseil d'Administration.

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.377.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le **26 juin 2006** à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

I (02950/696/16)

Le Conseil d'Administration.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2006 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Nominations statutaires

5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

6. Divers

I (02952/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2006 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

I (02953/696/16)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.669.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on June 28, 2006 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor

2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2006

3. Allocation of the net results

4. Discharge to the Directors

5. Statutory Appointments

6. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

I (03069/584/22)

The Board of Directors.

54036

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02954/696/16)

Le Conseil d'Administration.

WALLPIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 27 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02955/696/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.323.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 27 avril 2006 à 16.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 juillet 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée; les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03000/755/17)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 20.721.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 juin 2006 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02985/546/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (02999/322/15)

Le Conseil d'Administration.

C.T. - A&A S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 74.654.

The Shareholders shall convene to the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING 2005/2006

to be held in its offices at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, on June, 29th 2006 at p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Financial Statements for the Business Year 2005/2006
2. Report about the liquidation
3. Partial Liquidation Dividend
4. Statutory Elections:
 - a) Liquidator
 - b) Auditors
5. Miscellaneous

Luxembourg, 6th June 2006.

J. Wyler

The liquidator

I (03001/1351/20)

CONVERTIBLE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le lundi 29 mai 2006 n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 juillet 2006 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changer la dénomination de la Société en CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV et, par conséquent, modifier l'article 1 des statuts de la Société;
2. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (03067/584/18)

Le Conseil d'Administration.

54038

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03084/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 juin 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03085/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BISQUIT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.406.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 juin 2006 à 11.30 heures au 6-12, rue du Fort Walis à L-2714 Luxembourg (Locaux LUXREVISION S.A.) et ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires
2. Transfert du siège social
3. Divers

I (03057/664/14)

Le Conseil d'Administration.

VENUS, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.046.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 29 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2006

4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (03070/584/22)

Le Conseil d'Administration.

DISCHAVULCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (00870/560/16)

Le Conseil d'Administration.

PALAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 108.894.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02074/000/14)

Le Conseil d'Administration.

BINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.671.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02619/045/18)

Le Conseil d'Administration.

54040

AVALANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.935.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02075/000/14)

Le Conseil d'Administration.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.938.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02076/000/14)

Le Conseil d'administration.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg on 19 June 2006 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
2. Appointment of ALTER DOMUS, a company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and John T. Bodyk, assistant treasurer of STRATUS TECHNOLOGIES, Inc., as joint liquidators (liquidateurs) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidators). The Liquidators will act jointly with respect to the re-presentation of the Company.
3. Determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company.
4. Discharge of the directors and statutory auditors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.
5. Acknowledgement that the liquidation of the Company is taking place within a global restructuring of the STRATUS GROUP (the Restructuring) and to that aim, instruction to the Liquidators to distribute in kind to the shareholders of the Company the shares held by the Company in STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS Ltd in accordance with the terms of article 25.7 of the articles of association of the Company (the Articles) and waiver of the rights under article 25.1 of the Articles to allow a successful reorganisation.
6. Instruction to the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
7. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that (i) a quorum of 50% of all the outstanding shares of the Company, (ii) a quorum of 60% of the outstanding Series A Preference Shares and (iii) a quorum of 60% of the outstanding Series B Shares shall have to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

II (02842/5499/31)

By order of the Board of Directors.

54041

ELUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.599.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02077/000/14)

Le Conseil d'Administration.

AUDIMED HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.527.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02078/000/14)

Le Conseil d'Administration.

SAGIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.719.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02162/534/14)

Le Conseil d'Administration.

NEXUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.491.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 14.30 heures au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 24 février 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (02545/000/17)

Le Conseil d'Administration.

54042

FROHFELD A.G., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 19. Juni 2006 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (02163/534/15)

Der Verwaltungsrat.

FLITOX, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxemburg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 110.352.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxemburg, le 19 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02164/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxemburg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02331/755/20)

Le Conseil d'Administration.

HASTON S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxemburg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 juin 2006 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxemburg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02417/755/18)

Le Conseil d'Administration.

O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.876.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (02546/000/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 8 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (02547/000/17)

Le Conseil d'Administration.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.601.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (02620/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SALENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.907.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

II (02621/045/17)

Le Conseil d'Administration.

GALEGA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.873.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02622/045/16)

Le Conseil d'Administration.

AC TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9797 Leithum, Maison 2.
H. R. Luxemburg B 107.060.

(A) Einladung der Aktionäre zu der am Montag, dem 26. Juni 2006, 14.00 Uhr, in 144, rue de Stavelot, L-9991 Weiswampach, stattfindenden

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

mit der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Beschluss betreffend die Fortführung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Handelsgesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915.
2. Verschiedenes.

(B) Der Beschluss laut Artikel 100 der Tagesordnung bedarf einer Beschlussfähigkeit von 50% aller herausgegebenen und ausstehenden Aktien. Der Beschluss kann nur mit einer Zwei-Drittel Mehrheit der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Aktionäre gestimmt werden.

Jede Aktie hat eine Stimme. Ein Aktionär kann bei der Jahreshauptversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten werden.

Die Teilnahme an der Generalversammlung bzw. die Erteilung einer Vollmacht ist bis zum 21. Juni 2006 der Gesellschaft gegenüber schriftlich an folgende Adresse: AC TECHNOLOGIES S.A., Maison 2, L-9797 Leithum, oder per Email anzuzeigen unter folgender Adresse j.guenster@ac-tech.lu, anderenfalls ist eine Teilnahme nicht möglich. Die entsprechenden Vordrucke der Vollmachten sind auf Anfrage bei der Gesellschaft erhältlich.

Für gleichlautende Ausfertigung und zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leithum, den 26. Mai 2006.

II (02731/5499/26)

Der Verwaltungsrat.

54045

TYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.541.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lieu le 21 juin 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02625/045/16)

Le Conseil d'Administration.

SPEKTRUM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.220.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (02669/045/17)

Le Conseil d'Administration.

IBEROFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 19 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02693/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.285.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02692/755/19)

Le Conseil d'Administration.

IBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 19 juin 2006 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02694/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui aura lieu en date du 19 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du bilan, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé au 31 mars 2006;
2. Approbation des comptes clôturés au 31 mars 2006;
3. Affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31 mars 2006;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02695/771/17)

Le Conseil d'Administration.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 24.822.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (02847/584/22)

Le Conseil d'Administration.

54047

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.793.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 11.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (02734/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BOMEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.535.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra le 19 juin 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02740/788/15)

Le Conseil d'Administration.

CODOFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 29.414.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02763/655/15)

Le Conseil d'Administration.

MFS MERIDIAN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.346.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on June 19, 2006 at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49 avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accrual as of January 31, 2006 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditors for the year ended January 31, 2006.
4. Ratification of co-optation and election of the Directors and Auditors for the ensuing year.

5. Disclosure regarding the Directors recommendation for the distribution of dividends according to the prospectus and the Articles of Incorporation.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Should you not be able to attend the meeting, kindly date, sign and return the enclosed form of proxy by fax or by mail before June 15, 2006 to the attention of Emmanuelle Claude, fax number (352) 46.31.89.

II (02845/584/23)

By order of the Board of Directors.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.
5. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02850/322/16)

Le Conseil d'Administration.

VALPARSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.998.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme VALPARSA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02790/750/14)

Le Conseil d'Administration.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.
R. C. Luxembourg B 54.394.

EXTRAIT

Monsieur René Victor Ghislain Roussel, gérant de la Société CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., B 54.394, déclare que sa nouvelle adresse est:

Maison 58 apt. n° 4, L-9645 Derenbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Luxembourg, le 21 mars 2006.

R. Roussel.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04217. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026063//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.